



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
31 décembre 2019  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 30 décembre 2019, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité durant le mois de février 2019 sous la présidence de la Guinée équatoriale (voir annexe). Établi par la Mission permanente de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies, ce récapitulatif ne doit pas être considéré comme représentant les vues du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Chargé d'affaires par intérim,  
Représentant permanent adjoint  
(*Signé*) Job Obiang **Esono Mbengono**



**Annexe à la lettre datée du 30 décembre 2019 adressée  
à la Présidente du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires  
par intérim de la Mission permanente de la Guinée équatoriale  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité  
sous la présidence de la République de Guinée équatoriale  
(février 2019)**

**Introduction**

Sous la présidence de la République de Guinée équatoriale en février 2019, le Conseil de sécurité a tenu 22 séances publiques et 12 consultations privées. Il a adopté quatre résolutions, une déclaration du Président et huit déclarations à la presse.

Le Conseil s'est également rendu en mission en Guinée-Bissau et en Côte d'Ivoire. La Guinée équatoriale a pris l'initiative de faire inscrire trois séances au programme de travail officiel du mois : un débat public sur le thème « Faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020 », au titre de la question intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales » (27 février) ; un débat de haut niveau sur les activités mercenaires, facteur d'insécurité et de déstabilisation en Afrique, au titre de la question intitulée « Menaces contre la paix et la sécurité internationales » (4 février) ; un débat sur la criminalité transnationale organisée en mer au titre de la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales » (5 février).

Contrairement à l'usage, le programme de travail provisoire de février n'a pas été adopté le premier jour ouvrable mais la semaine suivante, les membres du Conseil n'ayant pas réussi à se mettre d'accord sur le calendrier de certaines réunions. À la fin du mois, une réunion organisée selon la formule de Tolède a été tenue pour conclure la présidence.

**Afrique**

*Débat sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales, notamment sur les activités mercenaires, facteur d'insécurité et de déstabilisation en Afrique*

Le 4 février, le Conseil de sécurité a tenu un débat de haut niveau sur les activités mercenaires, facteur d'insécurité et de déstabilisation en Afrique. La Guinée équatoriale a distribué une note de cadrage en vue de ce débat, qui a été présidé par le Président de la République de Guinée équatoriale, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo. Le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat (par visioconférence). Des représentants du Congo, de Djibouti, de l'Égypte, du Gabon, de la République centrafricaine, du Rwanda, du Soudan et du Tchad ont été invités à participer au débat conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Dans la note de cadrage, il était affirmé que la région de l'Afrique centrale, stratégiquement située et riche en ressources, était devenue un terrain fertile pour les groupes se livrant, contre rémunération, à toutes sortes d'activités subversives, en particulier au trafic d'armes légères et de petit calibre, au braconnage et au terrorisme. L'insuffisance du contrôle exercé par les États sur leurs territoires, la porosité des frontières et l'absence de mesures coordonnées visant à lutter contre la prolifération de ces groupes et leurs activités ne faisaient qu'encourager ceux-ci à agir en marge de la loi.

Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire général a déclaré qu'il faudrait renforcer les régimes juridiques pour lutter contre les agissements des mercenaires. Il a exhorté les États à adhérer à la Convention internationale de 1989 contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires.

Le Secrétaire général a également encouragé une plus grande coopération bilatérale, régionale et internationale en matière de gestion des frontières et dit qu'il fallait redoubler d'efforts pour comprendre les facteurs politiques, économiques, sociaux et psychologiques qui favorisaient les activités mercenaires. « Ensemble, renforçons notre action sur tous les aspects de ce problème », a-t-il déclaré.

Le Président de la Commission de l'Union africaine a rappelé que l'histoire du continent était ponctuée de coups d'État, de conflits armés, d'interventions et de tentatives de prise de pouvoir, l'exemple le plus récent ayant été observé en Guinée équatoriale, où une tentative de coup d'État impliquant des mercenaires étrangers avait été déjouée. Il a recommandé la mise en place d'un cadre continental de contrôle des sociétés de sécurité privées – un projet pour lequel l'Union africaine était en consultation avec l'ONU – et l'amélioration de la coopération en matière de renseignement et de poursuites pénales, sans laquelle les efforts déployés ne paieraient pas.

Au cours du débat qui a suivi, des responsables de haut niveau de toute l'Afrique ont déclaré que le manque d'intérêt pour les menaces que constituaient les « soldats de fortune » avait entraîné des dégâts matériels et des pertes en vies humaines considérables. Le Président de la Guinée équatoriale a affirmé qu'il y avait eu cinq tentatives, par des mercenaires, de renverser son gouvernement légitime et de saisir illégalement ses avoirs.

Au fil de la discussion, les membres du Conseil ont fait valoir que les mercenaires menaçaient la paix, la sécurité et le développement non seulement en Afrique centrale mais aussi dans d'autres régions du continent et ils ont mis l'accent sur les domaines qu'ils jugeaient les plus importants, notamment la distinction entre les sociétés militaires ou les sociétés de sécurité privées et les mercenaires, ainsi que l'impact environnemental des activités des mercenaires ou leurs liens avec la criminalité transnationale organisée, le terrorisme et l'exploitation illicite des ressources naturelles. Ils ont également souligné qu'il importait de faire respecter et appliquer les instruments internationaux existants. Nombreux sont ceux qui ont aussi fait observer que des facteurs structurels tels que le manque de présence de l'État, la faiblesse des institutions, la pauvreté et l'absence d'état de droit, ainsi que la poursuite des politiques interventionnistes des puissances étrangères, favorisaient également le phénomène.

De nombreux membres du Conseil ont en outre souligné que la question de l'activité des mercenaires n'était pas suffisamment traitée sous l'angle de la paix et de la sécurité. Elle n'avait pas été abordée officiellement depuis 2003, et ils se sont félicités que des conversations se tiennent sur ce thème, espérant que le Conseil resterait vigilant et saisi de la question.

#### *La situation en Somalie*

Le 7 février, le Conseil s'est réuni en consultations, dont la tenue avait été demandée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en réponse aux événements survenus en Somalie. La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary DiCarlo, a informé le Conseil de sa récente visite en Somalie, en particulier de la manière dont le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), Nicholas Haysom, avait été sommairement expulsé du pays, ainsi que

des raisons de cette expulsion. Elle a profondément regretté ces événements et expliqué que le Gouvernement fédéral somalien était déterminé à ne pas revenir sur sa décision. Elle a également déploré la persistance des affrontements entre le Gouvernement fédéral somalien et les États fédérés.

Les membres du Conseil ont indiqué que le Gouvernement fédéral somalien devrait collaborer avec la MANUSOM et respecter l'autorité du Conseil pour ce qui était de l'expulsion du Représentant spécial et de sa déclaration comme *persona non grata*. Ils ont déploré les dernières attaques des Chabab et affirmé la nécessité de continuer de contribuer au renforcement de la sécurité en Somalie, chose qu'ils entendaient faire.

Les membres du Conseil ont remercié la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix et dit que sa visite dans la région était arrivée à point nommé. Ils ont réaffirmé le rôle crucial de la MANUSOM, qui avait permis de stabiliser la situation dans le pays et souligné que le partenariat établi entre le Gouvernement fédéral somalien et l'ONU était fondamental pour le succès de la Mission.

#### *République centrafricaine*

Le 7 février, à la demande de la France, qui assurait la fonction de rédacteur pour les textes concernant cette question, le Conseil a tenu des consultations pour examiner la situation en République centrafricaine. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix, a fait un exposé, précisant que le Gouvernement centrafricain et 14 groupes armés avaient signé un accord de cessation des hostilités le 6 février 2019.

Les membres du Conseil se sont félicités de la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, ont remercié ceux qui l'avaient facilitée et encouragé les parties à respecter les engagements qu'elles y avaient pris et ils ont exprimé leur intention d'en surveiller attentivement le respect au moyen d'un calendrier de suivi.

Le 21 février, le Conseil a tenu sa 8467<sup>e</sup> séance au titre de la question intitulée « La situation en République centrafricaine ». L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, Parfait Onanga-Anyanga, a présenté le dernier rapport de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Les personnes suivantes se sont également exprimées au Conseil : le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smaïl Chergui ; le Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, Koen Vervaeke (par visioconférence) ; le Représentant permanent adjoint de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies, Gbolié Deseo Wulfran Ipo, qui préside le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine ; le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, Omar Hilale, qui préside la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix. La Ministre centrafricaine des affaires étrangères, Sylvie Valerie Baipo Temon, a été invitée à participer à la séance, conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

L'Envoyé spécial, qui dirige également la MINUSCA, a souligné que l'appui politique unifié du Conseil, des pays de la région et de la communauté internationale resterait essentiel à la bonne application de l'Accord politique. La signature de cet accord représentait certes une étape importante dans la recherche d'une solution durable à des années de conflit, mais elle n'était qu'un premier pas, a-t-il rappelé.

L'Envoyé spécial a déclaré que l'Accord politique différerait des accords de paix précédents en ce qu'il prévoyait des mécanismes de suivi et des discussions sur les questions urgentes, tout en s'inscrivant dans le prolongement des vues du Secrétaire général concernant la primauté des décisions politiques sur l'action militaire.

Le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine a demandé au Conseil de sécurité d'envisager d'adapter le mandat de la MINUSCA pour qu'il corresponde mieux à la situation qui régnait sur le terrain. Soulignant les besoins considérables de la population, il a déclaré que certaines communautés ne savaient même pas ce qu'était un hôpital et appelé à une action immédiate pour mettre en œuvre l'Accord politique et donner de l'espoir à la population.

Le Président par intérim du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#), le Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure et le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix se sont fait l'écho de ces propos.

Les membres du Conseil ont de nouveau accueilli avec satisfaction l'Accord politique et se sont engagés à en surveiller le respect et l'application effectifs par les signataires. Ils ont déploré que tous les groupes armés ne l'aient pas signé et noté que les femmes devaient être associées à tous les mécanismes de prise de décisions. La séance publique a été suivie de consultations privées.

#### *La situation au Burundi*

Le 19 février, le Conseil a tenu sa 8465<sup>e</sup> séance au titre de la question intitulée « La situation au Burundi ». Il a entendu des exposés de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, Michel Kafando, de l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Fatima Kyari Mohammed, et du Représentant permanent de la Suisse auprès de l'ONU, Jürg Lauber, qui s'est exprimé en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix. Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le représentant du Burundi a été invité à participer à la séance.

La réunion a eu lieu dans le contexte des prochaines élections générales de 2020. L'Envoyé spécial a souligné en particulier l'intention déclarée du Président Pierre Nkurunziza de ne pas se représenter, ainsi que la reconnaissance par le Gouvernement du Congrès national pour la liberté, parti d'opposition. Il a toutefois exprimé les préoccupations que continuaient de susciter la situation humanitaire et la question des droits de l'homme, ainsi que le sort des personnes déplacées à l'intérieur du pays et celui des réfugiés burundais vivant dans les pays voisins.

L'Envoyé spécial a rappelé qu'il s'était rendu au Burundi du 20 au 29 janvier, mais qu'il n'avait pas pu rencontrer le Président. Il s'était entretenu par la suite avec le Président ougandais, Yoweri Museveni, médiateur du dialogue interburundais et avait également participé, le 1<sup>er</sup> février, au Sommet des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est, à l'occasion duquel les Présidents du Kenya, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie avaient été chargés de poursuivre la médiation.

L'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies a réaffirmé l'appui de cette organisation à tous les efforts faits pour régler de manière durable, pacifique et consensuelle la situation au Burundi. Elle a encouragé le Gouvernement et les groupes d'opposition à redoubler d'efforts pour parvenir à un accord consensuel et inclusif qui soit conforme à l'esprit et à la lettre de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et engagé le

Gouvernement à continuer de préparer la tenue d'élections transparentes et pacifiques.

Le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix a déclaré qu'en 2019, cette entité se concentrerait sur les élections de 2020 et sur les difficultés socioéconomiques que le Burundi continuait d'éprouver. Formulant plusieurs recommandations, il a suggéré que le Gouvernement burundais et les partis politiques et autres parties prenantes travaillent en étroite collaboration, avec l'appui d'autres États Membres de la sous-région, pour créer un environnement propice à la tenue d'élections inclusives, démocratiques et pacifiques.

Au cours du débat qui a suivi, les membres du Conseil sont convenus qu'à l'approche des élections présidentielle et législatives, le dialogue entre toutes les parties prenantes devait se poursuivre sur la base de l'Accord d'Arusha et avec l'aide de la Communauté d'Afrique de l'Est et de l'Union africaine. Plusieurs membres se sont déclarés préoccupés par la décision du Gouvernement de suspendre les activités des organisations non gouvernementales étrangères et de fermer le bureau local du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

La séance a été suivie de consultations privées au cours desquelles les membres du Conseil ont de nouveau eu des opinions divergentes sur la fréquence des réunions à tenir sur cette question mais sont convenus de la nécessité d'accompagner le processus politique crucial qui se déroulait au Burundi dans la perspective des élections de 2020. Les membres du Conseil ont également discuté du statut et du rôle des envoyés de l'ONU et de l'Union africaine au Burundi.

#### *Consultations sur la normalisation des relations entre Djibouti et l'Érythrée.*

Le 21 février, le Conseil a tenu des consultations sur les relations entre Djibouti et l'Érythrée. La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix a fait un exposé sur les relations entre les deux pays, expliquant qu'il y avait une accalmie à la frontière depuis que les parties avaient décidé de normaliser leurs relations et pris des mesures positives dans ce sens. Elle a fondé son exposé sur une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2019/154) et valant rapport périodique soumis en application de la résolution 2444 (2018). Elle a parlé d'un moment historique pour la Corne de l'Afrique qui avait été favorisé par un rapprochement entre Djibouti et l'Érythrée et qui avait été bénéfique pour la paix et la sécurité dans la région. Elle a également expliqué que quelques entretiens de haut niveau entre les deux pays avaient été facilités par des pays tiers.

Les membres du Conseil sont convenus de saluer la volonté des deux pays de régler leurs différends de manière pacifique et ont fait observer que la levée des sanctions contre l'Érythrée était très positive. Toutefois, des divergences sont apparues quant au fond et quant à la forme que prendrait cette réunion à l'avenir, car les deux parties concernées avaient des vues opposées sur la question et les membres du Conseil avaient tendance à partager les opinions de l'une ou l'autre s'agissant de la manière de procéder, de la participation de la communauté internationale et de l'état des questions en suspens entre les deux pays.

#### *Adoption de la résolution 2455 (2019) concernant le Soudan (Darfour)*

Le 7 février, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2455 (2019), présentée par les États-Unis d'Amérique, dans laquelle il a prolongé le mandat du Groupe d'experts sur le Soudan jusqu'au 12 mars 2020 et déclaré son intention d'établir des paramètres de référence clairs, précis et mesurables, qui pourraient le guider dans l'examen des mesures imposées au Gouvernement soudanais. Le

représentant du Soudan a été invité à participer à la réunion conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

#### *Rapport du Secrétaire général sur le Soudan*

Le 25 février, le Conseil a tenu une séance sur la situation au Soudan et au Soudan du Sud. Il a entendu un exposé de la Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, Bintou Keita, qui a parlé de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et du rapport du Secrétaire général sur l'Opération (S/2019/44), du Sous-Secrétaire général et Administrateur adjoint du Programme des Nations Unies pour le développement, Mourad Wahba, et du Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, Oscar Fernández-Taranco. Le représentant du Soudan a été invité à participer à la réunion conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. La séance a été suivie de consultations.

La réunion est intervenue dans le contexte d'une vague de protestations sans précédent contre le Gouvernement à Khartoum, qui a entraîné la déclaration de l'état d'urgence. Les membres du Conseil ont dû évaluer l'incidence de ces événements sur le processus de paix au Darfour et sur les plans de réduction des effectifs de l'Opération hybride d'ici à la mi-2020. Présentant le rapport du Secrétaire général sur la MINUAD, la Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix a informé les membres du Conseil de la reconfiguration de la mission et de la réduction de ses effectifs, le but étant que l'Opération hybride quitte le Darfour le 30 juin 2020 au plus tard, comme prévu dans la résolution 2429 (2018) du Conseil. Elle a néanmoins reconnu qu'il fallait encore évaluer l'incidence que les événements survenus récemment à Khartoum auraient sur la dynamique du processus de paix au Darfour, ajoutant que le remplacement des gouverneurs d'État au Soudan influencerait sur le processus de paix et que certains mouvements armés avaient durci leurs positions.

La Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix a réaffirmé que l'ensemble des entités des Nations Unies étaient déterminées à faire en sorte de fonctionner comme un tout, en étroite coordination avec le Gouvernement soudanais, et souligné que le retrait de la mission ne devait pas créer un vide qui perpétuerait les tensions locales ou donnerait lieu à de nouveaux risques. Elle a demandé au Gouvernement de continuer de créer des conditions favorables au retour des personnes déplacées et suggéré que Khartoum s'entretienne avec la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit afin d'établir un cadre de coopération qui permettrait de lutter contre les violences sexuelles.

Au cours du débat qui a suivi, plusieurs membres du Conseil se sont dits préoccupés par la situation qui régnait au Soudan et par l'incidence qu'elle pourrait avoir sur le retrait de la mission et sur l'instauration d'une paix durable au Darfour. La nécessité de s'attaquer aux causes profondes du conflit et de faire en sorte que les auteurs de crimes et d'exactions graves répondent de leurs actes a été l'une des remarques les plus fréquentes.

Après la séance publique, le Conseil a tenu des consultations privées pour poursuivre l'examen de la situation au Soudan.

*Consultations sur le Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie*

Le 25 février, le Conseil a tenu des consultations pour examiner les travaux du Comité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie. Le Président du Comité, Marc Pecsteen de Buytswerve (Belgique), a fait un exposé devant le Conseil.

*Débat public sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales : faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020*

Le 27 février, à sa 8473<sup>e</sup> séance, le Conseil a tenu un débat public de haut niveau, présidé par le Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Guinée équatoriale, Simeón Oyono Esono Angue, sur l'initiative de l'Union africaine intitulée « Faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020 ». La Guinée équatoriale avait organisé cette réunion pour faire adopter la résolution 2457 (2019) et pour aborder plusieurs questions relatives à la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans le cadre de cette initiative. Dans cette résolution, le Conseil a énoncé les mesures à prendre pour atteindre l'objectif consistant à mettre fin aux conflits en Afrique grâce à une coopération et à un partenariat internationaux renforcés ainsi qu'à un appui solide aux opérations de paix dirigées par l'Union africaine. Il a adopté le texte à l'unanimité, 74 pays s'étant portés coauteurs et 60 orateurs s'étant exprimés au débat.

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Guinée équatoriale a présidé la réunion et la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, le Haut Représentant de l'Union africaine chargé de l'initiative « Faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020 » et le fondateur et Directeur exécutif de l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes, Vasu Gounden, ont fait connaître les points de vue de leurs organisations aux membres du Conseil. Ils ont comparé les progrès réalisés depuis que l'Union africaine avait fait de cette initiative un projet phare visant à mettre en œuvre l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, et évoqué néanmoins les nombreux défis qui restaient à relever.

Plus de 50 représentants des États Membres de l'ONU ont échangé des vues et exprimé leur soutien aux efforts en cours. Beaucoup ont demandé que l'on garantisse la participation des femmes et des jeunes aux processus de paix, tandis que d'autres ont plaidé pour une coopération accrue entre l'ONU et l'Union africaine pour ce qui est de promouvoir une culture de la paix. D'autres encore ont recommandé de favoriser la mise en commun des meilleures pratiques et des enseignements, de sorte que les pays puissent s'en servir pour prévenir ou régler les conflits.

Plusieurs représentants se sont dits alarmés par le fait que, si l'Afrique n'était pas un grand producteur d'armes, elle restait jonchée d'armes légères et de petit calibre importées illégalement, qui attisaient ou exacerbèrent les conflits et les tensions. Le représentant du Bénin, s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, s'est félicité du plan de désarmement du Secrétaire général visant à freiner la prolifération des armes et a demandé que soit appliqué l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites.

*Guinée-Bissau*

Le 28 février, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2458 (2019) portant renouvellement du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) pour un an, jusqu'au 28 février 2020. Dans ce texte, il a établi que la transformation du BINUGBIS en mission de bons offices simplifiée, qui avait été proposée par le Secrétaire Général dans un rapport spécial

daté du 6 décembre 2018 (S/2018/1086), devait commencer après le cycle électoral de 2019. En application de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Ministre bissau-guinéen des affaires étrangères, de la coopération internationale et des communautés, João Ribeiro Butiam Có, a été invité à participer à la séance. Il a déclaré que la présence du BINUGBIS était utile et contribuait aux réformes entreprises dans les domaines de la défense et de la sécurité, de la justice, de l'état de droit, de la promotion de l'égalité des sexes et de la réconciliation nationale.

Le Conseil a exhorté les parties prenantes bissau-guinéennes à respecter strictement les Accords de Conakry et la feuille de route de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et à s'abstenir de tout acte ou de toute déclaration qui pourraient aggraver les tensions et inciter à la violence.

Au début de février, le Secrétaire général a présenté son rapport sur la Guinée-Bissau et sur les activités du BINUGBIS (S/2019/115). Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau s'est réuni le 7 février et a entendu un exposé du Représentant du bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Pierre Lapaque, sur le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée en Guinée-Bissau et dans la région.

#### *Mission en Côte d'Ivoire et en Guinée-Bissau*

Le 11 février, le Conseil s'est réuni dans la salle des consultations pour envisager un éventuel voyage en Côte d'Ivoire et en Guinée-Bissau proposé par la Côte d'Ivoire et la Guinée équatoriale. Les membres du Conseil ont approuvé la proposition et, du 14 au 16 février, ils ont effectué une mission dans les deux pays ; le voyage était coprésidé par le Président du Conseil et par la Côte d'Ivoire et la Guinée équatoriale.

À Abidjan, les membres du Conseil se sont entretenus avec le Ministre des affaires étrangères, Marcel Amon-Tanoh, et le Vice-Président, Daniel Kablan Duncan, afin d'évaluer la transition pour la Côte d'Ivoire, dont le statut est passé de pays inscrit sur la liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi à pays confié à une formation de la Commission de consolidation de la paix, depuis le départ de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire en 2017. Cette réunion a été suivie d'une table ronde avec les coordonnateurs résidents des équipes de pays des Nations Unies en Côte d'Ivoire et au Libéria où ont été examinées les expériences et les meilleures pratiques en matière de transition à la consolidation de la paix après le retrait d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies.

En Guinée-Bissau, les membres du Conseil ont encouragé les acteurs politiques, notamment le Président José Mário Vaz, à maintenir la date du 10 mars pour les élections législatives, qui ont été reportées à deux reprises en 2018, et ont indiqué que l'élection présidentielle devrait également être organisée en 2019. Ils ont en outre souligné l'importance que revêtaient les élections législatives pour l'entame des réformes institutionnelles, que les partis politiques bissau-guinéens s'étaient engagés à mener dans le cadre d'un pacte de stabilité signé la veille de l'arrivée de la mission du Conseil. Ils ont profité de leur visite pour évaluer sur place le plan proposé par le Secrétaire général pour reconfigurer puis retirer la mission à la fin de décembre 2020.

## Moyen-Orient

### *Situation au Moyen-Orient : le dossier des armes chimiques de la République arabe syrienne*

Le 6 février, le Conseil s'est réuni dans la salle des consultations pour discuter de la question de l'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne. La Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, a présenté des informations aux membres du Conseil, en soulignant l'absence de progrès dans le travail d'analyse effectué par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) concernant l'utilisation d'armes chimiques dans la province d'Idlib, dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Les membres du Conseil sont convenus de condamner les attaques à l'arme chimique, en tous lieux et quel qu'en soit l'auteur, de déplorer que les résultats de l'enquête ne soient toujours pas connus et de soutenir les travaux de l'OIAC. Ils ont également affirmé que les auteurs de l'attaque d'Idlib devraient être identifiés et qu'ils devraient répondre de leurs actes. Ils ont indiqué que les travaux engagés par l'OIAC devaient être menés à leur terme et qu'un rapport final factuel devait être présenté.

### *Situation au Moyen-Orient : la crise humanitaire en République arabe syrienne*

Le 26 février, la Directrice de la Division des opérations et de la communication (Bureau de la coordination des affaires humanitaires), Reena Ghelani, a présenté un exposé au Conseil de sécurité sur le rapport du Secrétaire général concernant l'application des résolutions [2139 \(2014\)](#), [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#), [2393 \(2017\)](#), [2401 \(2018\)](#) et [2449 \(2018\)](#) (S/2019/157) du Conseil de sécurité.

La Directrice de la Division des opérations et de la communication a donné plusieurs exemples pour illustrer l'ampleur catastrophique des besoins. Des milliers de personnes fuyant les combats affluaient vers les camps de Roukban et d'Hol. Dans le nord-ouest, 40 % des enfants n'étaient pas scolarisés, 2 millions de personnes dépendaient de l'approvisionnement en eau par camions-citernes et 1,7 million de personnes recevaient une aide essentielle fournie dans le cadre d'opérations transfrontalières à partir de la Turquie.

La Directrice de la Division des opérations et de la communication a fait savoir que, dans le même temps, l'ONU et ses partenaires avaient continué de fournir une assistance vitale à des millions de personnes chaque mois grâce aux contributions versées au plan d'aide humanitaire, qui s'élevaient à plus de cinq milliards de dollars, exhortant les États Membres à financer ces opérations sans tarder, tout en notant que la conférence des donateurs qui se tiendrait à Bruxelles du 12 au 14 mars serait une étape cruciale à cet égard.

La Directrice de la Division des opérations et de la communication a souligné que le respect et la pleine application de l'accord russo-turc de septembre 2018 visant à établir une zone démilitarisée dans le nord du pays étaient essentiels, ajoutant que les besoins étaient immenses et constants. Bien qu'une récente mission de 10 jours ait permis la livraison d'une aide essentielle au camp de Roukban par 133 camions, les stocks de vivres ne devraient pas durer plus de 30 jours et environ 95 % des réfugiés vivant dans le camp ont déclaré vouloir partir.

Le débat qui a suivi a mis en lumière des avis divergents au sein du Conseil de sécurité. Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, le représentant de la République arabe syrienne a participé à cette séance.

*Situation au Moyen-Orient : la situation politique en République arabe syrienne*

Le 28 février, le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner la situation politique en République arabe syrienne. L'Envoyé spécial du Secrétaire général en Syrie, Geir Pedersen, a informé le Conseil qu'il était optimiste quant à son nouveau rôle, expliquant que les premières réunions qu'il avait récemment tenues avec toutes les parties, s'étaient toutes avérées très positives et avaient ouvert des perspectives pour l'avenir. Il a dévoilé un plan visant à avancer sur le voie de la paix malgré l'instabilité de la situation sur le terrain, déclarant que son équipe s'attacherait à maintenir une communication directe et efficace avec le Gouvernement et les parties prenantes, à renforcer l'appui international et à travailler sur les moyens d'alléger les souffrances du peuple syrien. À la suite de récentes discussions, l'Envoyé spécial a déclaré qu'il sentait qu'une large majorité des parties prenantes étaient favorables à la convocation, dès que possible, d'une commission constitutionnelle crédible et équilibrée, qui pourrait « ouvrir la voie à un dialogue plus approfondi et à de véritables négociations ».

Bien que de l'avis général, l'intensité des combats était peut-être en train de diminuer, l'Envoyé spécial a précisé que le conflit était loin d'être terminé et que les défis à relever pour instaurer la paix étaient d'une ampleur et d'une complexité extraordinaires. De vastes pans du territoire national n'étaient toujours pas soumis à l'autorité du Gouvernement, la moitié de la population était déplacée et 11,7 millions de personnes nécessitaient une aide humanitaire. Tout en se félicitant qu'un convoi humanitaire ait pu porter assistance à 40 000 personnes déplacées à Roukban et que des détenus aient été libérés, l'Envoyé spécial a affirmé que plusieurs problèmes devaient être réglés d'urgence pour éviter que la violence ne s'intensifie et ne franchisse les frontières du pays.

Alors que les diplomates ont redoublé d'efforts pour trouver des solutions, l'Envoyé spécial a affirmé qu'il fallait faire davantage pour améliorer la situation dans le nord-est de la République arabe syrienne. Il a indiqué qu'il fallait trouver une solution qui garantisse l'unité et l'intégrité territoriale du pays. Se félicitant du nouvel élan donné par le sommet tenu récemment entre la Fédération de Russie et la Turquie, il a exhorté les parties prenantes à continuer d'axer leurs efforts sur l'application du mémorandum sur la stabilisation de la situation dans la zone de désescalade d'Edleb jusqu'à la prochaine réunion, à Astana. La communauté internationale devait quant à elle veiller au respect des normes internationales contre l'utilisation des armes chimiques. En outre, il convenait de ne pas négliger le risque croissant de nouveaux affrontements entre Israël et la république islamique d'Iran en République arabe syrienne.

Félicitant l'Envoyé spécial pour ses nouvelles fonctions, les membres du Conseil de sécurité ont exprimé plusieurs préoccupations, notamment la nécessité de faire face à la situation humanitaire, de libérer les détenus, de faire respecter le cessez-le-feu russo-turc à Edleb et d'amener la Russie et la Turquie à trouver un terrain d'entente. Ils ont soutenu la création sans délai d'une commission constitutionnelle en vue de faire avancer les pourparlers de paix. Les orateurs ont également souligné la nécessité d'œuvrer de concert à la réalisation d'objectifs communs, soulignant l'absence de progrès dans l'application des résolutions.

Le représentant de la République arabe syrienne, qui avait été invité à participer à cette séance, conformément aux dispositions de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, a félicité le nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie et a exprimé sa solidarité.

*Consultations sur la situation à Hébron*

Le 6 février, à la demande du Koweït et de l'Indonésie, le Conseil s'est réuni à huis clos dans la salle des consultations pour discuter de la décision d'Israël concernant le renouvellement du mandat de la Présence internationale temporaire à Hébron. La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, s'est exprimée devant le Conseil, déplorant qu'Israël refuse de renouveler le mandat de la Présence internationale temporaire à Hébron, qui est déployée depuis 1997.

Les membres du Conseil de sécurité sont convenus que le refus d'Israël de renouveler ce mandat était une mauvaise nouvelle, le retrait de la Présence internationale étant susceptible d'entraîner un regain de tension sur le terrain, et ont jugé son maintien nécessaire compte tenu de la précarité de la situation à Hébron. Les membres du Conseil ont recommandé que le Président du Conseil de sécurité rencontre les parties concernées, à savoir les ambassadeurs d'Israël et de l'État de Palestine, et se rende en visite dans la région.

*Situation concernant l'Iraq*

Le 13 février, le Conseil de sécurité a tenu sa 8462<sup>e</sup> séance, au titre de la question intitulée « La situation concernant l'Iraq ». La Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), Jeanine Antoinette Hennis-Plasschaert, a présenté au Conseil le dernier rapport du Secrétaire général et les derniers développements en Iraq. Elle s'est dite préoccupée par la lenteur du processus de formation du nouveau Gouvernement et a appelé les Iraquiens à se concentrer sur la satisfaction des besoins immédiats du pays et à s'abstenir de toute politique sectaire. Les membres du Conseil ont unanimement salué le travail effectué par la MANUI mais se sont également dits préoccupés par la persistance de cellules terroristes dormantes et ont exigé que les auteurs de crimes répondent de leurs actes. Ils ont également encouragé la formation d'un nouveau gouvernement et ont exhorté tous les partis politiques à agir dans l'intérêt du peuple iraquien en formant un gouvernement d'unité nationale et en soutenant l'État dans ses efforts pour combattre l'État islamique d'Iraq et du Levant.

Le représentant de l'Iraq avait été invité à participer à la réunion, conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Il a fait observer les progrès réalisés par son gouvernement, parmi lesquels la tenue d'élections transparentes, la formation en cours d'un gouvernement d'unité nationale et l'approbation d'un plan de développement pour la période 2018-2030, qui vise également à intégrer les femmes dans toutes les stratégies nationales de lutte contre le terrorisme. La séance a été suivie de consultations et de la publication d'un communiqué de presse.

*Situation entre l'Iraq et le Koweït*

Le 19 février, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration présidentielle dans laquelle il se félicitait de la coopération entre l'Iraq et le Koweït sur la question des ressortissants koweïtiens disparus et de la restitution des biens koweïtiens disparus, y compris les archives nationales.

*Situation au Moyen-Orient : Yémen*

Le 19 février, le Conseil de sécurité s'est réuni pour évaluer la situation au Yémen. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Martin Griffiths, a présenté un exposé au Conseil par visioconférence depuis Amman. Il a soutenu qu'il y existait une volonté politique au Yémen, ce qui tendait à indiquer que les parties

pouvaient remplir leurs engagements en vue de l'application de l'Accord de Stockholm. Pour sa part, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Mark Lowcock, a décrit les conditions de vie effroyables de la population yéménite et a averti que les chiffres relatifs à la situation humanitaire étaient pires que ceux de 2018, la faim et le manque de médicaments ayant atteint des niveaux alarmants en raison de violations du droit international humanitaire qui entravaient l'action des acteurs humanitaires.

Le représentant du Yémen, qui avait été invité à participer à cette séance, conformément aux dispositions de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a remercié les Nations Unies de leurs efforts et a déclaré que son gouvernement s'employait à mettre fin au conflit, bien que des « putschistes » refusaient de respecter l'Accord de Stockholm. Il a demandé au Conseil de faire pression sur les milices pour qu'elles respectent l'Accord qu'elles avaient conclu et qu'elles répondent de leurs attaques contre la population civile. La séance a été suivie de consultations.

Le 26 février, le Conseil de sécurité s'est réuni pour renouveler le régime de sanctions décidé contre le Yémen. Le projet de résolution présenté par le Royaume-Uni a été adopté à l'unanimité en tant que résolution [2456 \(2019\)](#).

#### *Situation au Moyen-Orient : la question palestinienne*

Le 20 février, le Conseil de sécurité a tenu une séance, suivie de consultations, sur le Moyen-Orient (Israël-État de Palestine). Le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, Nickolay Mladenov, a présenté un exposé au Conseil par visioconférence. Il est revenu sur l'évolution de la situation sur le terrain et a déclaré que les mesures unilatérales qui avaient été appliquées, la violence incessante et les pressions financières coûtaient cher à la société palestinienne.

La Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, Ursula Mueller, s'est également exprimée devant le Conseil de sécurité. Elle a appelé à progresser vers une solution politique et a exhorté les États membres à apporter un appui plus conséquent au Plan d'aide humanitaire pour 2019. Au cours de la discussion qui a suivi, les membres du Conseil ont réaffirmé d'une façon plus générale leurs positions respectives sur le conflit en République arabe syrienne, laissant apparaître des divergences qui empêchaient le Conseil d'agir de manière décisive dans ce dossier.

### **Amériques**

#### *Consultation sur la situation en Haïti*

Le 21 février, à la demande des États-Unis, de la France et de l'Allemagne, le Conseil de sécurité a tenu des consultations sur la situation en Haïti. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Chef de mission, Helen La Lime, a présenté un exposé aux membres du Conseil. Elle s'est déclarée préoccupée par la violence et les morts survenues lors des manifestations contre le Gouvernement haïtien, que l'opposition tient pour responsables de la grave crise économique qui frappe le pays. À la fin de la réunion, les membres du Conseil se sont mis d'accord sur une déclaration pour exprimer leur préoccupation face à la situation. Le Conseil a également réaffirmé sa volonté de travailler avec le peuple et le Gouvernement haïtiens en vue d'un avenir plus sûr et plus prospère, et a appelé les Haïtiens à protester pacifiquement contre le Gouvernement.

*Situation en République bolivarienne du Venezuela*

Le 26 février, le Conseil de sécurité a tenu sa 8472<sup>e</sup> séance, au titre de la question intitulée « La situation en République bolivarienne du Venezuela ». La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix a présenté au Conseil un exposé sur la situation dans le pays. Conformément aux dispositions de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, les représentants de la République bolivarienne du Venezuela, d'Antigua-et-Barbuda, de l'Argentine, du Belize, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de Cuba, de l'Équateur, d'El Salvador, de l'État plurinational de Bolivie, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Paraguay, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, du Suriname et de l'Uruguay ont participé à la réunion.

*Vote sur deux projets de résolution sur la situation en République bolivarienne du Venezuela, présentés respectivement par les États-Unis et la Fédération de Russie*

Le 28 février, le Conseil de sécurité s'est réuni pour voter sur deux projets de résolution concurrents sur la situation en République bolivarienne du Venezuela, présentés respectivement par les États-Unis et la Fédération de Russie. Conformément aux dispositions de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le représentant de la République bolivarienne du Venezuela avait été invité.

Le projet présenté par les États-Unis exigeait la tenue d'élections présidentielles et l'entrée de l'aide humanitaire en République bolivarienne du Venezuela. Le résultat a été le suivant : neuf voix pour (Allemagne, Belgique, États-Unis, France, Koweït, Pérou, Pologne, République dominicaine et Royaume-Uni), trois voix contre (Afrique du Sud, Chine et Fédération de Russie) et trois abstentions (Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Indonésie).

Le projet de résolution présenté par la Fédération de Russie soutenait une solution pacifique et politique à la crise, et insistait sur le fait que le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela était le seul à avoir l'autorité nécessaire pour demander de l'aide et coordonner son entrée sur le territoire national et sa distribution. Il exprimait également une inquiétude face aux menaces d'utilisation de la force au Venezuela et aux tentatives d'intervention dans les affaires intérieures du pays.

Le résultat a été le suivant : quatre voix pour (Afrique du Sud, Chine, Fédération de Russie et Guinée équatoriale), dix voix contre (Allemagne, Belgique, États-Unis, France, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, République dominicaine et Royaume-Uni) et une abstention (Côte d'Ivoire).

**Europe***Chypre*

Le 27 février, les membres du Conseil de sécurité ont publié un communiqué de presse dans lequel ils se félicitaient de la réunion du 26 février entre les dirigeants chypriotes et des progrès accomplis dans l'application des mesures de confiance.

*Séance d'information sur la situation en Ukraine*

Le 12 février, le Conseil de sécurité a tenu une séance sur la situation en Ukraine. La Fédération de Russie a demandé que cette séance soit tenue en commémoration de l'anniversaire de l'adoption, le 12 février 2015, de l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk.

Ont pris la parole devant le Conseil de sécurité : le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, Miroslav Jenča, la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, le Chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Ambassadeur Ertuğrul Apakan et le Représentant spécial de la Présidence en exercice de l'OSCE en Ukraine et au Groupe de contact trilatéral, Martin Sajdik. Le débat a été marqué par des divisions de longue date entre les membres permanents du Conseil sur ce sujet. La Fédération de Russie a accusé l'Ukraine de ne pas adhérer aux accords de Minsk et d'attiser les tensions dans l'est du pays. D'autre part, les États-Unis et les membres européens du Conseil ont souligné le rôle de la Fédération de Russie dans le conflit et les violations du droit international commises par celle-ci. Les membres sont convenus de l'importance de maintenir les Accords de Minsk et de la nécessité d'appliquer toutes leurs dispositions.

*Situation entre la Serbie et le Kosovo<sup>1</sup> (Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo)*

Le 7 février, le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), Zahir Tanin, a présenté au Conseil le dernier rapport du Secrétaire général et les événements récents survenus au Kosovo. Au cours de la séance, il y a eu, comme d'habitude, des désaccords sur l'opportunité, pour le Conseil, de consacrer du temps à cette question. De fait, les membres du Conseil ont eu des difficultés à s'entendre sur le programme de travail pour février en raison d'un désaccord au sujet de la fréquence des réunions sur le Kosovo, bien qu'un accord ait finalement été trouvé.

Au cours de son exposé, le Représentant spécial a expliqué comment les attitudes hostiles et les accusations prenaient le pas sur les efforts sincères visant à rétablir le dialogue entre Pristina et Belgrade, et a appelé les deux parties à jouer la carte de l'apaisement plutôt que de l'embrasement, à tout le moins.

Le Représentant spécial a ensuite expliqué que l'absence de consensus, à Pristina, sur les conditions de la reprise des pourparlers avait suscité des inquiétudes quant à la viabilité de la coalition gouvernementale. L'attention s'est également portée sur le droit de douane de 100 % que Pristina avait introduit sur les marchandises en provenance de Bosnie-Herzégovine et de Serbie – une mesure qui avait été contestée par de nombreux milieux et dont la révocation était exigée par Belgrade comme condition préalable à la reprise du dialogue. Pristina avait lié la levée de la taxe à plusieurs conditions, soulignant qu'une approche prospective était essentielle pour éliminer les obstacles.

Pour sa part, la MINUK s'est efforcée d'encourager la confiance mutuelle entre les communautés, en facilitant les échanges interpersonnels, mais des efforts supplémentaires doivent être faits pour garantir les droits des communautés minoritaires, notamment les Ashkali, les Égyptiens et les Roms, ainsi que les rapatriés et les personnes déplacées. Le Représentant spécial a exhorté le Conseil de sécurité à appuyer la reprise du dialogue entre Belgrade et Pristina, sachant que la levée des obstacles au dialogue était cruciale pour la stabilité régionale.

---

<sup>1</sup> Les références au Kosovo sont à considérer dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

## Asie

### *République populaire démocratique de Corée*

Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#) s'est réuni à deux reprises, les 13 et 21 février, pour examiner le rapport final du Groupe d'experts créé en application de la résolution [1874 \(2009\)](#). Le 25 février, le Président du Comité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#), Christoph Heusgen (Allemagne), a pris la parole devant le Conseil lors de consultations sur les travaux réalisés par le Comité au cours des trois mois écoulés.

### *Consultations : travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#)*

Le 25 février, le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner les travaux du Comité 1718. Le Président, Christoph Heusgen, a déclaré que le Conseil devait continuer à prendre des mesures contre le régime nord-coréen et que les sanctions devaient être maintenues jusqu'à la dénucléarisation totale, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne.

Le Conseil de sécurité est convenu que tous les pays devaient présenter leurs rapports sur l'application des sanctions imposées et que ces dernières n'étaient pas une fin en soi. Le Conseil devait également veiller à ce que les sanctions ne portent pas préjudice à la population de la République populaire démocratique de Corée.

La Guinée équatoriale a saisi cette occasion pour préciser qu'elle appliquait des sanctions contre la République populaire démocratique de Corée sur la base la résolution [1718 \(2006\)](#).

### *La situation au Myanmar*

Le 28 février, le Conseil de sécurité a tenu une séance pour examiner la situation au Myanmar. L'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar, Christine Schraner Burgener, qui revenait d'un voyage dans la région, a informé les membres du Conseil des faits les plus récents survenus sur le terrain.

Elle a demandé qu'il soit mis fin à la violence, que l'accès humanitaire soit libre et sans entrave, que l'on s'attaque aux causes profondes des tensions et que l'on favorise un développement durable sans exclusive. Elle a également souligné que le plan d'intervention conjoint qui avait été récemment lancé pour faire face à la crise humanitaire des Rohingyas et qui visait à soutenir à la fois les réfugiés et les communautés d'accueil, nécessitait un financement d'urgence. L'instabilité, les tensions et la violence au Myanmar, notamment la récente crise dans l'État de Rakhine, risquaient de compromettre les progrès importants réalisés dans le cadre du processus de paix. L'Envoyée spéciale a ensuite noté que la Commission d'enquête indépendante du Myanmar avait répondu positivement à sa recommandation de collaborer avec les organismes des Nations Unies chargés des droits de l'homme. Dans ce contexte, elle a exhorté la communauté internationale à continuer d'œuvrer pour rétablir des relations de confiance avec le Gouvernement.

Des différences de positions se sont fait jour avec les prises de parole des membres du Conseil de sécurité. Certains ont souligné que le Gouvernement du Myanmar n'avait pas pris des mesures suffisantes pour améliorer la situation dans l'État de Rakhine et que le retour volontaire des réfugiés en toute sécurité et dans la dignité ne pouvait être assuré. Plusieurs membres du Conseil ont demandé que les recommandations figurant dans le rapport final de la Commission consultative sur l'État rakhine, également connu sous le nom de rapport Annan, et le mémorandum d'accord conclu entre le Gouvernement et plusieurs entités des Nations Unies soient

rapidement et pleinement appliquées. Entre-temps, d'autres ont averti que si la justice n'était pas rendue aux victimes de crimes graves, le Conseil avait le pouvoir de renvoyer la situation à la Cour pénale internationale.

### **Questions thématiques**

#### *Les femmes et la paix et la sécurité*

Le 8 février, une séance publique s'est tenue selon la formule Arria dans la salle du Conseil de tutelle sur l'intérêt préventif de la responsabilité pénale s'agissant des violences sexuelles et sexistes liées au conflit. La séance a été organisée par l'Allemagne, en collaboration avec l'Afrique du Sud, la Belgique, la France, la Guinée équatoriale, le Koweït, le Pérou, la Pologne, la République dominicaine et le Royaume-Uni. Elle a été présidée par la Ministre allemande de la justice et de la protection des consommateurs, Katarina Barley.

#### *Comité d'état-major*

Le 8 février, le Comité d'état-major a examiné le cadre stratégique pour le renseignement dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les activités de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti. Le 22 février, il a examiné les travaux de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental et de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei.

#### *Séance d'information et consultations sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme*

Le 11 février, le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner la question des menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme. Le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, Vladimir Voronkov, et la Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, Michèle Coninx, se sont exprimés devant le Conseil au sujet du huitième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2019/103).

Le premier a souligné que l'État islamique d'Iraq et du Levant continuait d'être une menace pour la paix et la sécurité mondiales, malgré la diminution des attaques et des complots internationaux observée en 2018. Pour sa part, la Directrice exécutive a mis en garde contre la complexité des relations avec l'État islamique, étant donné que cette organisation, qui était au départ un groupe local présent en Iraq et en République arabe syrienne, était devenue un réseau mondial, et qu'elle conservait des capacités d'action dans les deux pays et pouvait attaquer à tout moment.

Les membres du Conseil de sécurité sont convenus de continuer à soutenir le Bureau de lutte contre le terrorisme dans ses efforts et l'ont présenté comme un instrument essentiel pour vaincre l'État islamique d'Iraq et du Levant. Bien que le groupe terroriste ait subi des revers en Iraq et en République arabe syrienne, il restait beaucoup à faire pour le détruire complètement. Étant donné que la menace terroriste transcendait les frontières, le consensus international devait être renforcé. Pour ce faire, trois recommandations ont été formulées : a) perturber le financement et geler les avoirs des personnes et entités figurant sur la liste des sanctions ; b) accorder une attention particulière aux femmes et aux enfants liés à l'État islamique ; c) faire en sorte que les auteurs d'actes terroristes répondent de leurs actes et prendre des mesures pour prévenir la radicalisation.

*Enfants touchés par des conflits armés*

Le Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé s'est réuni les 4, 5 et 8 février pour rédiger ses conclusions sur le rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé en République arabe syrienne (S/2018/969).

Le 12 février s'est tenue une réunion selon la formule Arria sur la protection des enfants touchés par un conflit armé dans les contextes d'espace humanitaire réduit, l'accent étant mis sur le cas de la République centrafricaine. La réunion était organisée par la Belgique, la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale et la France, en collaboration avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Virginia Gamba.

Dans ses observations, la Représentante spéciale a souligné les dispositions relatives à la protection des enfants contenues dans l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et a fourni des données sur les attaques récentes contre le personnel et les infrastructures humanitaires. Une table ronde a été organisée avec la participation des personnes suivantes : la Représentante permanente de la République centrafricaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Ambroisine Kpongo, qui a parlé des mesures prises par le Gouvernement pour protéger les enfants touchés par le conflit, la Conseillère principale pour la protection de l'enfance de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), Natalie Ben Zakour Man, et le Directeur des opérations de l'Appel de Genève, Hichem Khadhraoui. L'Ambassadeur Marc Pecsteen de Buytsverve (Belgique) a joué le rôle de modérateur.

*Terrorisme*

Le 14 février, le Conseil de sécurité a publié un communiqué de presse dans lequel il a condamné l'attentat terroriste perpétré le 13 février dans la province du Sistan-Baloutchistan (République islamique d'Iran), qui a fait 27 morts et 13 blessés.

Le 21 février, le Conseil de sécurité a publié un communiqué de presse dans lequel il a condamné un attentat suicide perpétré le 14 février dans le Jammu-et-Cachemire, notant que plus de 40 membres des forces paramilitaires indiennes avaient été tués et des dizaines d'autres blessés dans cette attaque. La responsabilité de cet attentat a été attribuée à Jaish e Mohammed.